MISSION D'ENTREPRISES

FILIERE AGRO-ALIMENTAIRE

VOUS ÊTES CONCERNÉS
Filière agroalimentaire : production, transformation.
Directeurs et responsables qualité et sécurité des aliments, Responsables QSE, Qualiticiens...

BRUXELLES

7 & 8 décembre 2023

ADRIA FOOD EXPERTISE

enterprise europe network

Bretagne compétitivité

Mission d'Entreprises Réglementation filière Agro-alimentaire

2023

Organisée conjointement par l'ADRIA et le réseau Entreprise Europe Network (EEN), la mission réunit chaque année une quinzaine de représentants d'entreprises du secteur agroalimentaire pendant deux jours autour de l'actualité de la règlementation alimentaire au niveau UE. Cet événement constitue une opportunité exceptionnelle de rencontrer des acteurs de premier plan pour s'informer sur la règlementation, partager des problématiques liées à sa mise en œuvre et anticiper ses évolutions.

MISSION LES 7 & 8 DÉCEMBRE

JEUDI 7 DÉCEMBRE

9h00-9h30 - Accueil et présentation des participants

Introduction de la mission

9h30-10h45

Lutte contre la déforestation

- Les principes du règlement (UE) 2023/1115 : produits couverts, déclaration de diigence raisonnée, etc.
- Obligations incombant aux autorités compétentes

Manon Ombredanne – Cabinet Fieldfisher

10h45 - 11h15 • Temps d'échange entre participants

11h15- 12h00

Le travail du Joint Research Center : l'exemple des MOSH/MOAH (fonctionnement-évaluation)

- Présentation institutionnelle : organisation de l'expertise, ressources internes/externes
- Guide d'échantillonnage et d'analyse des MOSH/MOAH : élaboration, présentation synthétique, objectifs

Stefanka Petkova BRATINOVA - JRC

14h00-17h00

Les enjeux des élections européennes 2024 – Visite au Parlement européen

- Présentation institutionnelle (déroulé des élections)
- Focus sur la Commission ENVI
- Constitution des groupes politiques
- Répartition des députés au sein des commissions et organisation

Lucas GRANDJEAN, Assistant parlementaire de la députée Nathalie COLIN-OESTERLÉ

VENDREDI 8 DÉCEMBRE

9h00-9h45

Point à date sur la proposition de règlement sur les emballages et les déchets d'emballage (PPWR)

Federica DOLCE, environnemental Affairs Manager, Fooddrinkeurope

10h00-10h45

« Green claims »

- Présentation du projet de la Commission européenne
- Procédure d'adoption : point à date et perspectives

Emmanuelle Maire – DG Env – Unité B1

10h45 - 11h15 • Temps d'échange entre participants

11h15-12h00

Novel Foods :

- Rappel synthétique des procédures
- Présentation des ressources disponibles sur la page dédiée du site de la DG SANTE (ex. catalogue)
- Nouveautés notables et perspectives (ex. cultures cellulaires, insectes)
- Bilan de l'application du règlement (ex. aliments traditionnels en provenance de pays tiers, délais moyens)

Bruno Gautrais – DG Sante – Unité E.2

13h30-14h45

Contaminants

- Dernières évolutions
- Perspectives

Frans Verstraete – DG Sante Unité E2

15h00 • **Conclusion générale de la mission**

ADRIA FOOD EXPERTISE

enterprise europe network

Bretagne compétitivité

Participant

☐ Mme ☐ M.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

Email : .....

« Participera à la mission d'expertises réglementation alimentaire organisée par l'ADRIA et Entreprise Europe Network, le jeudi 7 décembre et vendredi 8 décembre »

Entreprise

Société : .....

Adresse : .....

.....

Ville : .....

Code postal : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Code T.V.A. Européen :.....

N° SIRET : .....

Règlement

FRAIS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription / de participation * :

☐ 670€ HT pour les adhérents d'ADRIA

☐ 955€ HT pour les non-adhérents d'ADRIA

(Facturation ADRIA à réception de la confirmation d'inscription)
* Remarque : Les frais de déplacement, logement et restauration sont à la charge du participant.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'entreprise :

Retour :

Par email : anne-gaelle.loch@adria.fr | **Par courrier** : ADRIA - Créac'h Gwen - 29000 QUIMPER

La signature de ce bulletin implique l'acceptation des conditions de vente suivantes : Toute inscription annulée dans les 6 jours ouvrés précédant le début du déplacement, sera facturée.